

# Prescription sylvicole et demande de participation financière

Agence: AGENCE RÉG. DE L'ESTRIE  
 Conseiller forestier accrédité: Aménagement Forestier Coopératif de Wolfe



No.: 05513G3210026

**1 - IDENTIFICATION**

No producteur: PROA67511751      Nom, Prénom: PI  
 Adresse: 1415, RANG 2 SUD  
 Ville: WEEDON QC      Tél. Résidence: (8: )      Tél. Travail: ( )  
 Code postal: J0B-3J0      Représentant: PI      Tél. Représentant: ( ) -

**3 - Parcelle**

No: 1  
 Superficie: 1  
 Longueur:

**2 - LOCALISATION**

Région écologique: 2c-T      Tenure: OGC      Code Unité d'éval.: 2956481769  
 Municipalité: WEEDON      Code Municipalité: 41098  
 Cadastre: WEEDON      Code Cadastre: 2707      Rang: 03:III      Code Rang: 03  
 No. Lot: 3903263      No. PAF:      No. Prop: 01

**4 - PHOTO AERIENNE ET CARTE**

Photo (1):  
 Photo (2):  
 Échelle: 1 : 10,000  
 Feuillet:

**5 - DONNÉES FORESTIÈRES ET FAUNIQUE**

Oculaire:  Inv. forestier (visite terrain):

1. Peuplement: SBJ  
 Autre:

2. Densité: A  
 3. Hauteur (m ou cm): 8  
 4. Origine ou perturbation: EPC  
 5. Âge ou Année de plantation: 20  
 6. Proportion de cime verte (%):  
 7. Tiges de qualité:      Ti/ha      (%)  
 Q1:

8. Tiges ou microsites opprimés (%):  
 9. Tiges semencières (ti/ha):  
 10. Couverture de broussailles (%):  
 11. Mortalité ou tiges affectés (%):  
 12. Régénération:      Ti/ha  
 Résineux:  
 Feuillus:

13. Coefficient de distribution:      (%)  
 Oculaire      Résineux: 40%  
 Inv. Forestier      Feuillus: 40%  
 Total: 80%

14. Recouvrement      (%)  
 0-1 m:  
 1-2 m:

15. Arbres:      Qté/ha:  
 Vétérans:   
 Chicots:

16. Arbres fruitiers (essence; qté/ha):  
 0

17. Ravage:  
 18. Autres:  
 19. Texture:  
 20. Classe de drainage:  
 21. Type écologique:  
 22. Rapport H/D:      23. IQS:



**6 - VOLUME ET SURFACE TERRIERE**

Ess.	Ti. non m.		Ti. marchandes		Volume m³/ha	Sur. t. (m²/ha)	Sur. t. rés. (m²/ha)	% à enlever
	nb/ha	Ti ave/ha	Nb./ha	Diamètre				
SAB	1750	675	550	14	32	12	4	67
BOJ	825	180	275	12	15	5	4	20
PET	250	0	250	16	10	1	0	100
ERR	1600	400	0	0	0	0	0	0
THO	100	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total:</b>	<b>4525</b>	<b>1255</b>	<b>1075</b>		<b>57</b>	<b>18,0</b>	<b>8,0</b>	<b>55,6</b>

**7 - REBOISEMENT PRECONISÉ**

Essences	Qté	Type	Densité	Espacement
Total:      Objectif:				

**8 - TRAITEMENTS SYLVICOLES**

Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Technique		Exécution		Grand Total (\$)
				Taux	Total tech.	Taux	Total exé.	
TAXE	0869	Éclair. intermédiaire	1	0	0	0	0	0
					0	0	0	0
					0	0	0	0
					0	0	0	0
Total de l'aide financière (\$):				0	0	0	0	0

**9 - DESCRIPTION DE L'INTERVENTION**

**ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE**  
 Éclaircie réalisée dans un peuplement renfermant des arbres de dimension commerciale et non commerciale dans le but de dégager les arbres d'avenir d'essences recherchées de la compétition qui les opprime. Dégager un minimum de 300 arbres par hectare en maintenant une distance d'environ 4 à 5 mètres entre les arbres dégagés. Conserver les arbres fruitiers qui ne nuisent pas aux tiges dégagées.

*Ravage Weedon TLF*

**Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu**  
 Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin: **ACCEPTÉ** que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence; **DÉCLARE** détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier; **M'ENGAGE** à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires; **M'ENGAGE** à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes; **M'ENGAGE** à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement et à la préparation de terrain ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de l'aide financière. De plus, les animaux de ferme ne doivent pas se retrouver dans les parcelles aménagées par l'entremise des programmes de l'Agence. **RECONNAIS** avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente « Demande de participation financière »; **ACCEPTÉ** de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification; **M'ENGAGE** dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur;

**CLAUDE PÉNALE**  
 Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Producteur forestier reconnu: *[Signature]*  
 Date: 18-01-23

**10 - AUTRES DONNÉES REQUISES**

Zones à protéger:      Période recommandée:  
 Type      Bande de protection (m)  
 Appareil à utiliser:  
 SCIE A CHAÎNE

Zones d'affectation du PPMV:  
 Modalité d'intervention du PPMV  ou Règlement

**Demande de participation financière**  
 Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence dans le cadre des programmes de l'Agence la participation financière, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée, dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités, à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes de consommation.

Signature du producteur: \_\_\_\_\_      Date: \_\_\_\_\_      Tech.       Exe.   
 Signature du Conseiller: \_\_\_\_\_      Date: \_\_\_\_\_      Tech.       Exe.

Dérogation à un règlement:      Oui       Non   
 Ajustement au PPMV:      Oui       Non   
 Présence d'élément de Biodiversité:       Non   
 Demande de reboisement friche:   
 Sélectionnée pour la V.O.:



## Entente de financement

Propriétaire : .....

Représentant :

Identification de la propriété et du propriétaire :

Nom :

Lot (s) : 3 903 263

Rang: III Canton : WEEDON Municipalité : WEEDON

PRESCRIPTION : # 05513G3210007, 8 ET 9

Information général :

1

SVP signez les documents aux endroits identifiés d'un X rouge et retournez les copies identifiées « Copie à retourner » dans l'enveloppe jointe.

Les montants indiqués sont valide jusqu'au 31 mars 2021, après cette date il pourrait y avoir certains ajustements.

05513G3210007 est une prescription de jardinage et marrelage avec aide financière d'une superficie de 2,7ha dont vous aurez droit à 1066\$ par hectare suite à l'exécution de la coupe et aux suivis et à l'approbation du conseiller forestier.

05513G3210008 est une prescription de rénovation de chemin et l'installation de 2 ponceaux 24-30'' avec stabilisation et géotextile sans aide financière admissible aux remboursements de taxes jusqu'à 5300\$ sur présentation de factures. Des frais techniques de 150\$ pour la prescription et le suivis après les travaux seront facturés.

05513G3210009 est une prescription de débroussaillage intermédiaire admissible aux remboursements de taxes de 1430\$ de l'hectare. Les frais techniques de 250\$ par hectare pour la prescription et le suivis après les travaux seront facturés.

Montant payé ou chargé lors de la réalisation des travaux conformément aux exigences :

SI LES TRAVAUX PRESCRITS NE SONT PAS CONFORME AU NORMES DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DONNÉ OU DÉROGE AUX LOIS ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR (FÉDÉRAL, PROVINCIAL, MUNICIPAL, ETC.), LE PROPRIÉTAIRE S'ENGAGE À REMBOURSER LA TOTALITÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉ POUR LES TRAVAUX TECHNIQUES À LA COOPÉRATIVE ET DE PRENDRE EN CHARGE TOUTES INFRACTIONS DÉCOULANT DE SES TRAVAUX

LA RÉALISATION DE CETTE PRESCRIPTION DEVI RA SE FAIRE À L'INTÉRIEUR D'UNE PÉRIODE DE 2 ANS SUIVANT LA DATE DE LA PRESCRIPTION SINON DES FRAIS TECHNIQUES SERONT CHARGÉS AU PROPRIÉTAIRE.

Signatures :

Propriétaire :

Date : 18-01-23

Coopérative :

  
Yannick Larnivée technicien forestier

Date : 2023-01-16

Aménagement forestier coopératif de Wolfe adhère à une gestion responsable des activités forestières ayant cours sur son territoire. AFCW s'est engagé au respect des principes du FSC par l'entremise du certificat de groupe du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie

**RAPPORT D'EXECUTION ET DESIGNATION DU OU DES BENEFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGENCE**

Agence: 051 - AGENCE RÉG. DE L'ESTRIE  
 Conseiller forestier accrédité : Laforet, coopérative de services forestiers

**1- IDENTIFICATION**

No producteur: PROA67511751 Nom, Prénom: I  
 Adresse: 1415, RANG 2 SUD  
 Ville: WEEDON, QC  
 Code postal: J0B 3J0  
 Représentant: \_\_\_\_\_  
 Tél. Résidence: \_\_\_\_\_  
 Tél. Travail: \_\_\_\_\_  
 Tél. Représentant: (819)452-3041

No.: 05513G8210025

**3- PARCELLE**

No.: \_\_\_\_\_  
 Superficie: 2,8  
 Longueur: \_\_\_\_\_

**2- LOCALISATION**

Région écologique: 2c-T Tenure: OGC Code Unité d'évaluation: 2956481769  
 Municipalité: WEEDON Code Cadastre: 2707 Rang: 03:III Code Municipale: 41098  
 Cadastre: WEEDON No. Lot: 3903263 No. PAF: \_\_\_\_\_ Code Rang: 03  
 No. Prop: 01

**4- PHOTO AERIENNE ET CARTE**

Photo (1): \_\_\_\_\_  
 Photo (2): \_\_\_\_\_  
 Echelle: 1 : 5,000  
 Feuille: \_\_\_\_\_

**5- RÉSULTAT ET QUALITÉ DES INTERVENTIONS**

1. Surface terreière résiduelle:	Résineux: 0,3 m <sup>2</sup> /ha Feuillus: 22,0
2. Prélèvement (%):	23%
3. Type de débardage:	tracteur
4. Blessures aux arbres:	0%
5. Volume marchand abandonné (m <sup>3</sup> ):	141
6. Tiges de qualité conservées (t/ha):	
7. Nombre de semenciers (qté/ha):	
8. Coefficient de distribution (%):	55%
9. % tiges Q1 et Q5:	
10. Tiges éclaircies ou dégagées:	% T/ha
	Résineux: _____ Feuillus tolérants: _____ Total: _____
11. Tiges totales (éclaircies ou non):	Résineux: _____ Feuillus: _____
12. Végétation éliminée:	Herbacée: _____ Ligneuse: _____ (%)
13. Volume marchand récolté (m <sup>3</sup> /ha):	47,8
14. Nombre de tiges traitées:	
15. Type de protecteur:	
16. Andains (%):	
17. Quantit. ou matériel utilisé:	
18. Quantité à l'hectare:	
19. Nombre de microsites (qté/ha):	2,0
20. Distance entre les fossés (m):	16,0
21. Profondeur fossés principaux (m):	11,1%
22. Profondeur fossés secondaires (m):	Scie à chaîne
23. Bassins de sédimentation:	99
24. État des fossés:	Oui
25. Largeur bandes coupées (m):	2023-05-05
26. Largeur bandes conservées (m):	P- Propriétaire
27. Prélèvement de sentier (%):	
28. Machine ou équipement utilisé:	
29. Efficacité au traitement (%):	
30. Respect bandes de protection:	
31. Période de réalisation:	
32. Travaux réalisés par:	



**6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION**

Essence	Quantité	Type	Densité (t/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock
<b>Total:</b>						

**8- DONNÉES FAUNIQUE**

Adres fruitiers (essence; qté/ha):	:0
Adres: Vésicaires: _____	Qté/ha: _____
Chicots: _____	_____
Autres: _____	_____

**9- AUTRES CRITÈRES D'APPRECIATION**

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription?	
Rapport partiel:	
Surface terreière résiduelle (feuillus, m <sup>2</sup> /ha):	22,0
Surface terreière résiduelle (résineux, m <sup>2</sup> /ha):	0,3
Augmentation des arbres de Q1 et Q5 recherchée:	
Augmentation réelle des Q1 et Q5 obtenue:	
Volume de feuillus récolté (m <sup>3</sup> /ha):	
Volume de résineux récolté (m <sup>3</sup> /ha):	

Si non inscrit à la prescription: Oui Non

Dérégation à un règlement:    
 Ajustement au PPMV:    
 Si oui, justifications ou précisions: \_\_\_\_\_

Sélectionné pour la V.O.:

**7- TRAVAUX EXECUTES ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

Code prod.	Code travail	TEG	Unité	Technique		Exécution		Grand total
				Taux	Réd. (\$)	Taux	Réd. (\$)	
7971	RJFMAN	G	2,95	502	1480,9	1132	3339,4	4820,3
7901	MARIF	G	2,95	172	507,4	0	0	507,4
					0	0	0	0
					0	0	0	0
<b>Programme: 54-50</b>					1988,3		3339,4	5327,7
					Aide financière:			

**Réservé à l'Agence**

L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée.

À cet égard, l'Agence accorde une participation financière au:

Producteur forestier reconnu et ce, pour un montant de \$ \_\_\_\_\_

Conseiller forestier accrédité **5 327,70 \$**

et ce, pour un montant de \_\_\_\_\_ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière.

L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole.

**Attestation de l'ingénieur forestier**

J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles communes et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence.

J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence.

Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante: \_\_\_\_\_

Signature de l'Agence

Date: \_\_\_\_\_

Rapport d'exécution préparé par:

David Malakot, Tech. f.  
 Date: 2023-09-07

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:

Signature Ing. f.: *Imrotyk ing. f.*  
 No. permis: 20807 Date: 2023-09-07

**Prescription sylvicole et demande de participation financière**

Agence: **AGENCE REG. DE L'ESTRIE**  
 Conseiller forestier accrédité: **Aménagement Forestier Coopératif de Wolfe**



No.: **0551363210025**

**1 - IDENTIFICATION**

No producteur: **PROA67511751**  
 Adresse: **1415, RANG 2 SUD**  
 Ville: **WEEEDON QC**  
 Code postal: **J0B-3J0**

Nom, Prénom: F  
 Représentant: F

Tél. Résidence: ( ) -  
 Tél. Travail: ( ) -  
 Tél. Représentant: ( ) -

3 - Parcelle  
 No: **2,8**  
 Superficie:  
 Longueur:

4 - PHOTO AÉRIENNE ET CARTE  
 Photo (1):  
 Photo (2):  
 Echelle: **1 : 15,000**  
 Feuille:

2 - LOCALISATION  
 Région écologique: **Zc-T**  
 Municipalité: **WEEEDON**  
 Cadastre: **WEEEDON**  
 No. Lot: **3903263**  
 Code Cadastre: **2707**  
 No. PAF: **03111**  
 Tenure: **OGC**  
 Rang: **03111**  
 Code Unité d'éval.: **2956481769**  
 Code Municipalité: **41098**  
 Code Rang: **03**  
 No. Prop.: **01**

Photo (1):  
 Photo (2):  
 Echelle: **1 : 15,000**  
 Feuille:

**5 - DONNEES FORESTIERES ET FAUNTIQUES**

Oculaire:  Inv. forestier (visite terrain):  ER  
 1. Peuplement: Autre:   
 2. Densité: **A**  
 3. Hauteur (m ou cm): **20**  
 4. Origine ou perturbation: **CP**  
 5. Âge ou Année de plantation: **VIN**  
 6. Proportion de cime verte (%):  
 7. Tiges de qualité: **Q1: T/ha (%) 38**  
 8. Tiges ou microstipes opprimés (%):  
 9. Tiges semencières (t/ha):  
 10. Couverture de broussailles (%):  
 11. Mortalité ou tiges affectées (%):  
 12. Régénération: Résineux: Feuillus: T/ha  
 13. Coefficient de distribution: Résineux: (%) **8%**  
 Feuillus: (%) **12%**  
 Oculaire: Résineux: **1%**  
 Feuillus: **20%**  
 Inv. Forestier: Total: (%) **20%**  
 14. Recouvrement: 0-1 m: (%)  
 1-2 m: (%)  
 15. Arbres: Vétérans:   
 Chicots:   
 16. Arbres fruitiers (essence, qté/ha):  
 17. Ravage:  
 18. Autres:  
 19. Texture:  
 20. Classe de drainage:  
 21. Type écologique:  
 22. Rapport H/D: **23. IOS:**



**6 - VOLUME ET SURFACE TERRIERE**

Ess	Ti. non m. nb/ha	Ti. avec/ha	Ti. marchandes Nbr/ha	Diamètre	Volume m³/ha	Sur-t. (m²/ha)	Sur-t. rés (m²/ha)	% à enlever
ERS	0	203	32	32	85	10,8	9	17
ERR	0	105	41,4	65	9	3,8	8	11
BOI	0	90	32,8	28	4,3	3	3,8	12
SAB	0	106	19,7	17	3	0,5	0,5	83
HEG	0	55	27	13	1,8	0,5	0,5	72
Total:	0	559	208	28,9	21,8	24,6	0,0	0,0

**9 - DESCRIPTION DE L'INTERVENTION**

**RÉCOLTE DE JARDINAGE**  
 Récolter environ 25% de la surface terrière du peuplement et viser l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses, dépérissantes ou mal formées sans tenir compte des diamètres. Un martelage négatif des arbres à récolter sera effectué au préalable. Proportion des arbres de qualité 1 et 5 avant traitement : 38% Augmentation des arbres de qualité 1 et 5 minimum recherchée après travaux: 52%. Les arbres sont ébranchés et étetés sur place de manière à se décomposer et enrichir le sol forestier.

*Pavage Weedon. TLF*

**10 - AUTRES DONNEES REQUISES**

Zones à protéger:	Période recommandée:
Type	Appareil à utiliser:

Modalité d'intervention du PMNV:  ou Règlement:

Dérégation à un règlement: Oui  Non   
 Ajustement au PMNV:    
 Présence d'élément de Biodiversité:    
 Demande de reboisement friche:    
 Sélectionnée pour la V.O.:

Préparé par : **Yannick Larrière, tech. f.**  
 Réalisé sous la responsabilité et **Thierry Le Blanc-Fontaine, Ing.**  
 supervision personnelle de: **Thierry Le Blanc-Fontaine, Ing. f.**  
 Signature Ing. f.

**7 - REBOISEMENT PRECONISE**

Essences	Qté	Type	Densité	Espacement
Total:				

**8 - TRAITEMENTS SYLVICOLES**

Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Technique		Exécution		Grand Total (\$)
				Taux	Total tech	Taux	Total exé	
01	7971	JARDINAGE FEUIL	2,75	444	1221	907	2994	3715
01	7901	MARTELAGE FEUIL	2,75	148	407	0	0	407
Total de l'aide financière (\$):				0	0	0	0	0
Total de l'aide financière (\$):				1628	2994	0	0	4122

**Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu**  
 Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin, ACCÉPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence, DÉCÈDE d'obtenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ;  
 M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires ;  
 M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;  
 M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement et à la préparation du terrain ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, les animaux de ferme ne doivent pas se retrouver dans les parcelles aménagées par l'entremise des programmes de l'Agence.  
 RECONNAÎT avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente « Demande de participation financière » ;  
 ACCÉPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;  
 M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;  
 CLAUSE PÉNALE

Producteur forestier reconnu: *[Signature]*  
 Date: **18 gmn 2013**

**Demande de participation financière**

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée, dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités, à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes de consommation.

Signature du producteur: *[Signature]* Date: **18.01.13** Tech.  Exp.   
 Signature du Conseiller: *[Signature]* Date: **18.01.13** Tech.  Exp.   
 No. permis: **#2018-017** Date: **2021-04-12**  
 No de prescription: **0551363210025**



### Formulaire d'inventaire : Rapport d'exécution

Ham-Nord, QC G0P 1A0

### Jardinage

Tél. : 819-344-232 Téléc. : 819-344-2235

Numéro de prescription : 3210025

Code de traitement : 7971

Évaluateur : David

Traitement : Jardinage feuillus d'ombre manuelle

Surface terrière		ST_INITIALE	28,9				
ST_RES_RES	ST_RES_FEU	ST_RES_MOY	%_PRELEVEMENT				
<b>0,3</b>	<b>22,0</b>	<b>22,3</b>	<b>23%</b>				
Page 1 Ligne 1		Page 1 Ligne 2	Page 5 ligne 2 (Total)				
Données	PE 1	PE 2	PE 3	PE 4	PE 5	PE 6	PE 7
ST (RES) :	0	0	0	0	0	1	
ST (FEU) :	12	10	11	12	10	11	
Données	PE 8	PE 9	PE 10	PE 11	PE 12	PE 13	PE 14
ST (RES) :							
ST (FEU) :							
Données	PE 15	PE 16	PE 17	PE 18	PE 19	PE 20	PE 21
ST (RES) :							
ST (FEU) :							

### Pourcentage de sentier (%)

Largueur sentier moyenne : **2,5**      Largeur bande moyenne : **16,0**      Prélèvement sentier (%) **14%**

Page 1 Ligne 10		Page 1 Ligne 11			Page 5 ligne 2 (Chemin)		
Données	PE 1	PE 2	PE 3	PE 4	PE 5	PE 6	PE 7
Larg. (s)	2,5						
Larg. (i)	16						
Données	PE 8	PE 9	PE 10	PE 11	PE 12	PE 13	PE 14
Larg. (s)							
Larg. (i)							
Données	PE 15	PE 16	PE 17	PE 18	PE 19	PE 20	PE 21
Larg. (s)							
Larg. (i)							
Blessures aux arbres (%)		0%			Page 1 ligne 9		
Données	PE 1	PE 2	PE 3	PE 4	PE 5	PE 6	PE 7
% (Bless)	0	0	0	0	0	0	
Données	PE 8	PE 9	PE 10	PE 11	PE 12	PE 13	PE 14
% (Bless)							
Données	PE 15	PE 16	PE 17	PE 18	PE 19	PE 20	PE 21
% (Bless)							
Pourcentage tiges de qualité (%)		37%			Page 5 ligne 3 (%)		
Données	PE 1	PE 2	PE 3	PE 4	PE 5	PE 6	PE 7
% qualité	0,45	0,5	0,35	0,25	0,4	0,25	
Données	PE 8	PE 9	PE 10	PE 11	PE 12	PE 13	PE 14
% qualité							
Données	PE 15	PE 16	PE 17	PE 18	PE 19	PE 20	PE 21
% qualité							

DATE: 06.11.2023  
HEURE: 14:05:57

LAFORÊT, COOPERATIVE SERVICES FORESTIERS

Page : 1

TRANSACTION 117131

Date du compte 06.11.2023

N° Compte 117131  
N° Projet COUPE BOIS  
N° Fournisseur 0000003609  
N° G/L C/F 21220  
N° G/L retenue 21220  
N° Facture 1113\$/ha x 2.95 ha  
Description RJEMAN

210025

Montant net 3,775.03 Solde à payer 3,775.03  
Retenue 0.00 Retenue à payer 0.00

DÉTAIL

DESCRIPTION	PROJET	POSTE	MONTANT
01 TPS PAYEE SUR LES ACHATS		11160	164.17
02 TVQ PAYEE SUR LES ACHATS		11161	327.51
03 PROPRIETAIRES SUBVENTIONNES (O.G.C. COUPE BOIS		44060	3,283.35
Total:			3,775.03

Verser  
(502 + 1132 + 172) - 693  
1113 \$/ha x 2.95 ha  
3283.35 \$





No.: 05513G3210008

1 - IDENTIFICATION

No producteur: PROA67511751  
 Adresse: 1415, RANG 2 SUD  
 Ville: WEEDON QC  
 Code postal: J0B-3J0

Nom, Prénom: .....  
 Représentant: .....

Tel. Résidence: ( ) .....  
 Tel. Travail: ( ) .....

3 - Parcelle

No: .....  
 Superficie: 820  
 Longueur: .....

2 - LOCALISATION

Région écologique: ZC-T  
 Municipalité: WEEDON  
 Cadastre: WEEDON  
 No. Lot: 3003265

Code Cadastre: 2707

Tenure: OGC  
 Rang: III  
 No. PAF: 05513G3200247

Code Unité d'éval.: 2956-48-1769  
 Code Municipalité: 41098  
 Code Rang: 3  
 No. Prop: 01

4 - PHOTO, AÉRIENNE ET CARTE

Photo (1): .....  
 Photo (2): .....  
 Échelle: 1 : 20,000  
 Feuille: .....

5 - DONNÉES FORESTIÈRES ET FAUNISTIQUES

Oculaire:  Inv. forestier (visite terrain):

1 Peuplement: Autre: .....

2 Densité: .....

3 Hauteur (m ou cm): .....

4 Origine ou perturbation: .....

5 Âge ou Année de plantation: .....

6 Proportion de cime verte (%): .....

7 Tiges de qualité: T/ha (%)

8 Tiges ou microtiges opportunes (%): Q1: .....

9 Tiges semencières (t/ha): .....

10 Couverture de broussailles (%): .....

11 Mortalité ou tiges affectés (%): .....

12 Régénération: T/ha

13 Coefficient de distribution: Résineux: Feuilleux: (%) (%)

Oculaire Résineux: Feuilleux: (%) (%)

Inv. forestier Total: .....

14 Recouvrement 0-1 m: (%)  
 1-2 m: (%)

15 Arbres: Vétérans: Qté/ha: .....

Chicots: .....

16 Autres fruitiers (essence, qté/ha): .....

17 Ravage: .....

18 Autres: .....

19 Texture: .....

20 Classe de drainage: .....

21 Type écologique: 23 IOS: .....

22 Rapport H/D: .....



7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essences	Qté	Type	Densité	Espacement
Total:				
Objectif:				

6 - VOLUME ET SURFACE TERRIÈRE

Ess	Ti non m. nb/ha	Ti ave/ha	Ti marchands Nb/ha	Diamètre	Volume m³/ha	Sur t. (m²/ha)	Sur t rés (m²/ha)	% à enlever
9 - DESCRIPTION DE L'INTERVENTION								
Total:	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

8 - TRAITEMENTS SYLVICOLES

Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux	Technique	Taux	Exécution	Taux	Grand Total
			Taux	Total	Taux	Total	exe	Total	(\$)
	1083	VFA	0,82	0	0	0	0	0	0
	1042	IP	2	0	0	0	0	0	0
Total de l'aide financière (\$):			0	0	0	0	0	0	0

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dément, mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin, à déclarer que les travaux identifiés ci-dessus sont réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence, conformément à un contrat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires ;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'ordre de leur aide financière. De plus, les arnaux du terrain ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'ordre de leur aide financière. De plus, les arnaux de terrain ne doivent pas se retrouver dans les parcelles aménagées par l'entremise des programmes de l'Agence.

RECONNAISSANT avoir pris connaissance du contenu de la section précédente « Demande de participation financière »

ACCEPTÉ DE permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'alienation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant elle l'alienation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-dessus, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou décevantes, l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, j'irai engager et reconnaître de plein droit et sans réserve pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière nous fins de réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée, dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur décrites ci-dessus, réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités, à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes de consommation.

Signature du producteur: ..... Date: ..... Tech:  Ene:

Signature du Conseiller: ..... Date: ..... Tech:  Ene:

Producteur forestier reconnu: ..... Date: 18 Jan 2023

Préparé par : Yannick Larrivée, tech. f.

Réalisé sous la responsabilité et Thierry Le Blanc-Fontaine, ing. f. / supervision personnelle de: ..... Signature Ing. f. : ..... #2018-017 No. permis: 05513G3210008 Date: 12/04/2021 No de prescription: 05513G3210008



## Entente de financement

Propriétaire :

Représentant :

*Envoys - poste  
9073-01-66*

Identification de la propriété et du propriétaire :

Nom :

*pour signature*

Lot (s) : **3 903 263**

Rang: **III** Canton : **WEEDON** Municipalité : **WEEDON**

PRESCRIPTION : # **05513G3210007, 8 ET 9**

Information général :

1

SVP signer les documents aux endroits identifiés d'un X rouge et retourner les copies identifiées « Copie à retourner » dans l'enveloppe jointe.

Les montants indiqués sont valide jusqu'au 31 mars 2021, après cette date il pourrait y avoir certains ajustements.

05513G3210007 est une prescription de jardinage et martelage avec aide financière d'une superficie de 2,7ha dont vous aurez droit à 1066\$ par hectare suite à l'exécution de la coupe et aux suivis et à l'approbation du conseiller forestier.

05513G3210008 est une prescription de rénovation de chemin et l'installation de 2 ponceaux 24-30" avec stabilisation et géotextile sans aide financière admissible aux remboursements de taxes jusqu'à 5300\$ sur présentation de factures. Des frais techniques de 150\$ pour la prescription et le suivis après les travaux seront facturés.

05513G32100009 est une prescription de débroussaillage intermédiaire admissible aux remboursements de taxes de 1430\$ de l'hectare. Les frais techniques de 250\$ par hectare pour la prescription et le suivis après les travaux seront facturés.

Montant payé ou chargé lors de la réalisation des travaux conformément aux exigences :

SI LES TRAVAUX PRESCRITS NE SONT PAS CONFORME AU NORMES DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DONNÉ OU DÉROGE AUX LOIS ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR (FÉDÉRAL, PROVINCIAL, MUNICIPAL, ETC), LE PROPRIÉTAIRE S'ENGAGE À REMBOURSER LA TOTALITÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉ POUR LES TRAVAUX TECHNIQUES À LA COOPÉRATIVE ET DE PRENDRE EN CHARGE TOUTES INFRACTIONS DÉCOULANT DE SES TRAVAUX

LA RÉALISATION DE CETTE PRESCRIPTION DEVRA SE FAIRE **ANTÉRIEUR D'UNE PÉRIODE DE 2 ANS** SUIVANT LA DATE DE LA PRESCRIPTION SINON DES FRAIS TECHNIQUES SERONT CHARGÉS AU PROPRIÉTAIRE.

Signatures :

Propriétaire :

Date :

Coopérative :

Date :

*Yannick Lantivéc*  
Yannick Lantivéc technicien forestier

Aménagement forestier coopératif de Wolfe adhère à une gestion responsable des activités forestières ayant cours sur son territoire. AFCW s'est engagé au respect des principes du FSC par l'entremise du certificat de groupe du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie

# Plan d'aménagement forestier



## Aménagement forestier coopératif de Wolfe

1415, RANG 2 SUD  
WEEDON QC

JOB-310

Représentant: |

Numéro de producteur : PROA67511751

Téléphone: |

Cellulaire: |

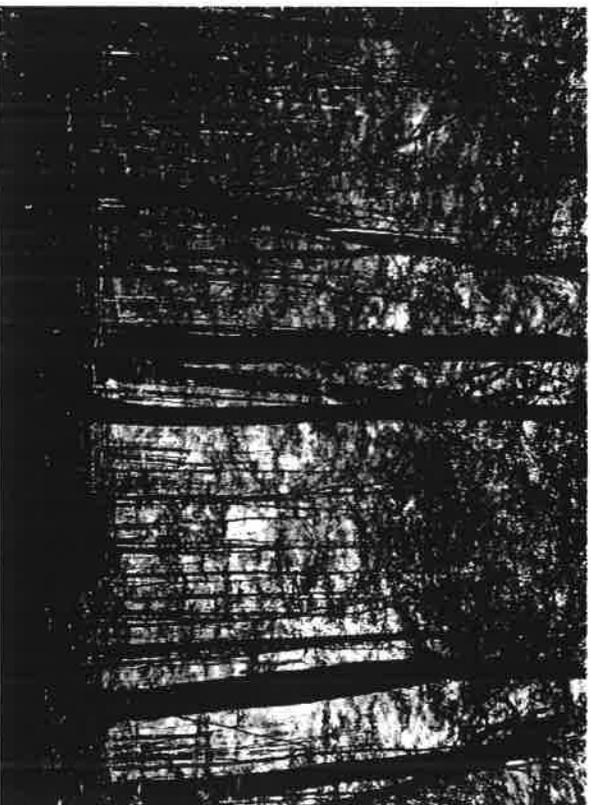
Courriel: |

## LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le milieu forestier joue plusieurs rôles importants dans nos vies. En plus de fournir plusieurs habitats à diverses espèces, la forêt est un milieu de vie convoité par plusieurs et recèle une multitude de ressources renouvelables. La mise en valeur et l'entretien d'un boisé débutent par une bonne connaissance de ses composantes.

Ce plan d'aménagement de votre forêt est le début de votre planification. Il vous permettra de bien connaître votre forêt et orientera vos efforts selon vos objectifs pour faire de votre boisé un milieu forestier dynamique qui répondra mieux à vos aspirations.

Il vous permettra, avec l'aide de votre conseiller forestier, de prendre les décisions éclairées pour l'entretien de votre forêt en tenant compte des milieux sensibles qui s'y trouvent, de la faune qui la fréquente et des diverses lois et règlements qui régissent les activités forestières en forêt privée.



Il est rédigé à partir des données cartographiques et des données recueillies lors d'une visite terrain. En plus d'être un document de connaissance déterminant, il est obligatoire pour obtenir votre statut de producteur forestier. Ce statut de producteur forestier, vous donne accès à de l'aide financière pour la réalisation de travaux d'entretien de votre boisé, ainsi qu'au programme de remboursement de taxes foncières pour les producteurs forestiers.

Il vous permettra de mieux connaître les composantes forestières de votre boisé. Il vous indiquera aussi les initiatives pour mettre en valeur ses aspects forestiers. De plus, il vous signalera la présence de particularités méritant une attention pour la conservation de notre patrimoine forestier collectif.

### VOS OBJECTIFS

Pour qu'il soit un outil efficace, il doit répondre à vos objectifs qui sont :

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> La sylviculture pour la production de bois | <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer la croissance de la forêt   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer la qualité de la forêt           | <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'état de santé de la forêt |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rentabiliser l'investissement              | <input type="checkbox"/> Aménagement des habitats fauniques               |
| <input checked="" type="checkbox"/> L'acériculture                             | <input type="checkbox"/> Pratiquer des loisirs de plein air               |
| <input type="checkbox"/> Protection des éléments sensibles                     | <input type="checkbox"/> Pratiquer la chasse                              |
| <input type="checkbox"/> Mise en valeur des produits forestiers non ligneux    | Autres: _____   |

### REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA PROPRIÉTÉ

Il serait important d'identifier, de dégager et de garder dégagées vos limites de propriété. De plus, en les identifiant clairement, vous faciliterez les interventions futures et pourriez éviter des empiètements de la part de vos voisins.

Les superficies et la délimitation de propriété qui apparaissent dans ce document sont approximatives, elles n'ont aucune valeur légale. Les superficies ont été ajustées de façon à respecter celles inscrites sur le compte de taxes municipales. Les limites de propriété de la cartographie proviennent soit de cartes ou de repères physiques identifiés en forêt.

## IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ

Lot	Unité d'évaluation ou matricule	Rang	Code	Zonage (Vert ou Blanc)	Membre OGC (Oui ou Non)	Superficie Totale (ha)	Superficie boisée (ha)
3 903 263	2956-48-1769	03:III	03		Oui	55,6	46,24
<b>Total :</b>						<b>55,6</b>	<b>46,24</b>

Numéro de la propriété	01	<b>Code</b>
Municipalité	WEEDON	41098
MRC	HAUT-ST-FRANCOIS	411
Cadastr	WEEDON	2707



Superficie (ha)  
9,29

Nom du peuplement  
Érablière



### CARACTÉRISTIQUES DU PEUPELEMENT

Essences principales		Densité	Adéquate
ERR		Hauteur (m)	14/8
ERS		Âge	50
BOJ		Perturbation	Coupe partielle
SAB		Drainage	Bon (2)
		Mortalité (%)	
Coefficient		Régénération	
Essences		Essences	
Résineux (%)	20	SAB	ERS
Feuilleu (%)	35	ERR	ERS
Broussaille (%)	0		

#### Remarque 1

Le site sur lequel le peuplement croît est vallonné.

#### Remarque 2

La distribution de la régénération varie selon les secteurs du peuplement et elle est composée de feuillus au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre).

#### Remarque 3

Ce peuplement est bien régénéré par secteur en résineux.

#### Remarque 4

Cette superficie est utilisée à des fins d'acériculture.

#### Remarque 5

La croissance des arbres en diamètre ainsi qu'en hauteur est bonne.

### RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Coupe de jardinage

Année 2025



Description de l'intervention

Coupe de jardinage feuillue : L'intervention consiste à couper entre 20 et 35 % du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou malformées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Ainsi, on perpétue le peuplement en assurant sa régénération et sa croissance sans jamais avoir recours à sa coupe totale.

Autres remarques

Superficie (ha)  
4,84

Nom du peuplement  
Érablière résineuse



### CARACTÉRISTIQUES DU PEUPELEMENT

Essences principales	Densité	Adéquate
ERR		
SAB	Hauteur (m)	12/6
BOJ	Âge	50
EPR	Perturbation	Coupe partielle
	Drainage	Moderé (3)
	Mortalité (%)	

Coefficient	Régénération		
	Essences		
Résineux (%)	70	SAB	EPR
Feuilleu (%)	20	ERR	
Broussaille (%)	0		

#### Remarque 1

Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance.

#### Remarque 2

Ce peuplement est bien régénéré en résineux de qualité.

#### Remarque 3

La distribution de la régénération varie selon les secteurs du peuplement et elle est composée de feuillus au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre).

#### Remarque 4

Nous dénotons la présence de sapins matures à récupérer.

#### Remarque 5

On dénote la présence d'une bonne régénération dans les trouées.

### RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Coupe d'assainissement

Année 2021



Description de l'intervention

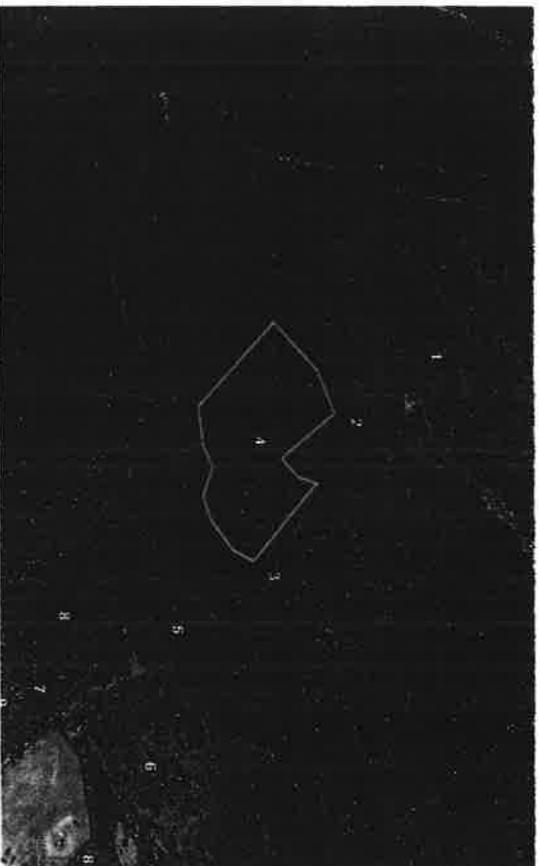
La coupe d'assainissement consiste à prélever, les arbres charnés, malades ou en voie de dépérissement. Cette intervention permettrait d'améliorer la qualité du peuplement.

Autres remarques



Superficie (ha)  
4,67

Nom du peuplement  
Feuillus intolérants à résineux



### CARACTÉRISTIQUES DU PEUPELEMENT

Essences principales	Densité	Force
ERR		Forte
BOJ		Âge
		50
SAB		Perturbation
		Coupe partielle
FRA		Drainage
		Modéré (3)
		Mortalité (%)

Coefficient	Régénération		
	Essences		
Résineux (%)	35	SAB	
Feuillu (%)	20	BOJ	FRA
Brousaille (%)	0		

#### Remarque 1

Le drainage est modéré.

#### Remarque 2

La distribution de la régénération varie selon les secteurs du peuplement et elle est composée de résineux au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre).

#### Remarque 3

Nous dénotons la présence de sapins matures à récupérer.

#### Remarque 4

On remarque une bonne diversité dans le diamètre des tiges.

#### Remarque 5

La croissance des arbres en diamètre ainsi qu'en hauteur est bonne.

### RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Coupe d'amélioration

Année 2021



Description de l'intervention

La coupe d'amélioration a pour but de récolter des arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité, afin d'améliorer la qualité du peuplement. Cette coupe vise à perpétuer le peuplement en assurant sa régénération et en introduisant une forme jardinée.

Autres remarques

Superficie (ha)  
3,86

Nom du peuplement



### CARACTÉRISTIQUES DU PEUPELEMENT

Essences principales	Densité	Adéquation
SAB	Hauteur (m)	14
EPB	Âge	40
BOJ	Perturbation	Coupe partielle
	Drainage	Bon (2)
	Mortalité (%)	
Régénération		Essences
Coefficient		
Résineux (%)	70	SAB
Feuilleu (%)	10	ERR
Broussaille (%)	05	BOJ

#### Remarque 1

Ce peuplement est bien régénéré en résineux de qualité.

#### Remarque 2

Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance.

#### Remarque 3

Les jeunes tiges de ce peuplement sont de bonne qualité. Le dégagement de celles-ci s'avérerait rentable à long terme.

#### Remarque 4

Nous dénotons la présence de sapins matures à récupérer.

#### Remarque 5

La croissance des arbres en diamètre ainsi qu'en hauteur est bonne.

### RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Coupe d'assainissement

Année 2025



Description de l'intervention

La coupe d'assainissement consiste à prélever, les arbres chancrés, malades ou en voie de dépérissement. Cette intervention permettrait d'améliorer la qualité du peuplement.

Autres remarques

Superficie (ha)  
7,32

Nom du peuplement  
Résineux



#### CARACTÉRISTIQUES DU PEUPELEMENT

Essences principales	Densité	Faible
SAB	Hauteur (m)	10/2
PIB	Âge	60
EPR	Perturbation	Chablis partiel
	Drainage	Imparfait (4)
	Mortalité (%)	

Coefficient	Régénération		
	Essences		
Résineux (%)	20	SAB	EPB
Feuilleu (%)	05		
Broussaille (%)	70	Aulne	

#### Remarque 1

Le secteur est embroussaillé par de la végétation ligneuse.

#### Remarque 2

Les trouées sont généralement mal régénérées ou régénérées en essences non-commerciales.

#### Remarque 3

Ce peuplement est bien régénéré par secteur en résineux.

#### Remarque 4

Nous dénotons la présence de sapins matures à récupérer.

#### Remarque 5

Il y a présence de chablis (renversement).

#### RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Coupe de protection et régénération des sols

Année 2021



#### Description de l'intervention

Coupe avec protection et régénération des sols : Nous vous conseillons de prélever la totalité des arbres de ce peuplement, car ils ont atteint leur maturité et la qualité de ceux-ci sera affectée dans les prochaines années. Les travaux devront être réalisés de façon à protéger la régénération pré-établie et minimiser l'orniérage.

Autres remarques

Superficie (ha)

2,46

Nom du peuplement

Sapinière



## CARACTÉRISTIQUES DU PEUPELEMENT

Essences principales	Densité	Forte
SAB	Hauteur (m)	13
MEL	Âge	40
EPR	Perturbation	Coupe partielle
	Drainage	Modéré (3)
	Mortalité (%)	

Régénération	
Coefficient	Essences
Résineux (%)	35 SAB
Feuilleu (%)	0
Broussaille (%)	05 Framboise

**Remarque 1**

Le drainage est modéré.

**Remarque 2**

La croissance des arbres en diamètre ainsi qu'en hauteur est bonne.

**Remarque 3**

Afin de stimuler la croissance des arbres dégagés, d'augmenter leur production de bois et de récupérer la mortalité naturelle, il est recommandé de procéder à une éclaircie commerciale.

**Remarque 4**

La distribution de la régénération varie selon les secteurs du peuplement et elle est composée de résineux au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre).

**Remarque 5**

Nous dénotons la présence de sapins matures à récupérer.

## RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Coupe d'éclaircie

Année 2021

## Description de l'intervention

La coupe d'éclaircie permet d'utiliser au maximum le bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle et permet de stimuler les arbres résiduels. Il est à noter que dans une éclaircie, le prélèvement du volume de bois se situe entre 30 et 40%, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé. Dans ces cas, on gardera l'arbre : offrant la plus grande valeur, de meilleure qualité, le plus vigoureux, le plus grand et le mieux situé.

Autres remarques

Superficie (ha)  
2,97

Nom du peuplement  
Sapinière



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPLEMENT

Essences principales	Densité	Force
SAB	Hauteur (m)	4
PET	Âge	20
EPR	Perturbation	Inconnue
	Drainage	Modéré (3)
	Mortalité (%)	

Coefficient	Régénération	Essences
Résineux (%)	70	SAB
Feuilleu (%)	15	ERR
Broussaille (%)	20	Auline

**Remarque 1**

La régénération en essences désirables est adéquate.

**Remarque 2**

La croissance des arbres en diamètre ainsi qu'en hauteur est bonne.

**Remarque 3**

Ce jeune peuplement est de bonne qualité.

**Remarque 4**

Le drainage est modéré.

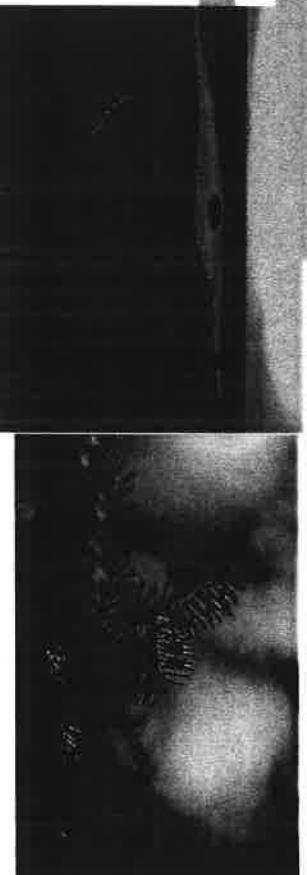
**Remarque 5**

On remarque une bonne diversité dans le diamètre des tiges.

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Revoir 10 ans

Année 2025



Description de l'intervention

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.

Autres remarques

Superficie (ha)  
1,18

Nom du peuplement  
Mélèzin à sapins



### CARACTÉRISTIQUES DU PEUPLLEMENT

Essences principales	Densité	Forte
MEL	Hauteur (m)	13
SAB	Âge	40
EPR	Perturbation	Plantation
	Drainage	Imparfait (4)
	Mortalité (%)	

Coefficient	Régénération		
	Essences		
Résineux (%)	0	SAB	MEL
Feuilleu (%)	0		
Broussaille (%)	0		

#### Remarque 1

La régénération est inadéquate.

#### Remarque 2

Le drainage est imparfait.

#### Remarque 3

Afin de stimuler la croissance des arbres dégagés, d'augmenter leur production de bois et de récupérer la mortalité naturelle, il est recommandé de procéder à une éclaircie commerciale.

#### Remarque 4

La croissance des arbres en diamètre ainsi qu'en hauteur est bonne.

#### Remarque 5

On remarque une bonne diversité dans le diamètre des tiges.

### RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Coupe d'éclaircie

Année 2021

### DESCRIPTION

Description de l'intervention

La coupe d'éclaircie permet d'utiliser au maximum le bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle et permet de stimuler les arbres résiduels. Il est à noter que dans une éclaircie, le prélèvement du volume de bois se situe entre 30 et 40%, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé. Dans ces cas, on gardera l'arbre : offrant la plus grande valeur, de meilleure qualité, le plus vigoureux, le plus grand et le mieux situé.

### REMARQUES

Autres remarques

Superficie (ha)  
9,37

Nom du peuplement  
Agricole



### CARACTÉRISTIQUES DU PEUPELEMENT

Essences principales

Densité

Hauteur (m)

Âge

Perturbation

Drainage

Mortalité (%)

Régénération

Coefficient

Résineux (%)

Feuilleu (%)

Broussaille (%)

Essences

Remarque 1

Remarque 2

Remarque 3

Remarque 4

Remarque 5

### RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Revoir 10 ans

Année

2030

Description de l'intervention



#N/A

Autres remarques

#N/A

## ÉLÉMENTS SENSIBLES

Suite à notre visite sur le terrain, nous désirons soumettre à votre attention les éléments à conserver ou à protéger sur votre propriété.

Forêt présentant des problèmes de compétition de régénération, de susceptibilité aux insectes, aux maladies ou au chablis.

Sol mal drainé (de catégorie 5 sur la carte éco-forestière).

Terrain avec forte pente (supérieure à 40% ou classe F sur carte éco-forestière)

Cours d'eau ou lac identifiable sur carte forestière 1:20 000.

Habitat du cerf de Virginie désigné par le Ministère Environnement et Faune.

Marais ou étang d'au moins 5 hectares, identifiable sur la carte forestière

Oui :  Non :

Autres habitats fauniques essentiels ou espèces menacées ou vulnérables désignés au Ministère Environnement et Faune.

Préciser : \_\_\_\_\_

Amenagements récréatifs (sentiers de randonnée, sentier de motoneige et de VTT, circuit de canot, habitation ou autres).

Préciser : \_\_\_\_\_

Contraintes municipales particulières (périmètre d'urbanisation, site d'intérêt public, route numérotés, secteur instable, plaine inondable ou autres.

\_\_\_\_\_

Présence de milieux humides ou hydriques.

#2, #3

Autres: \_\_\_\_\_

Il n'y a aucun élément sensible de répertorié.

## REMARQUES GÉNÉRALES

Avant de réaliser un traitement recommandé ou décrit dans ce document, particulièrement lorsqu'il y a présence d'éléments sensibles, le propriétaire doit consulter la réglementation municipale ou les règlements de votre Municipalité Régionale de Comté (MRC).

## REMARQUE

Pour tout travaux (coupes, reboisement, préparation de terrain etc...), il devra y avoir des études additionnelles approuvées par un ingénieur forestier sans quoi, la Coopérative se dégage de toutes responsabilités engendrées par l'exécution de ces travaux. Avant de débiter tout travaux, pouvant bénéficier d'une aide financière, veuillez nous contacter afin de vous assurer de l'éligibilité du traitement, de s'entendre au préalable sur la façon de réaliser l'intervention, de désigner l'intervenant (le propriétaire ou la coopérative) ainsi que pour vous assurer des disponibilités budgétaires. A défaut de quoi, la subvention ne pourra vous être accordée. De plus, la Coopérative ne se tient pas responsable des travaux de drainage et de voirie forestière si un plan et devis n'a pas été réalisé et approuvé par un ingénieur forestier.

## ACCEPTATION DU PRODUCTEUR FORESTIER

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à vous guider dans les décisions vous permettant de mettre en valeur votre boisé. Ils sont indiqués à titre de suggestion. Leur réalisation n'est aucunement obligatoire. Si vous désirez réaliser vous-même des travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier, ou de les faire exécuter, nous vous recommandons de nous consulter avant d'entreprendre ces travaux. Vous pourriez être admissible à différents programmes d'aide.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

Ce plan est valide jusqu'au \_\_\_\_\_ 2031-03-10 inclusivement.

PROVENCHER, ALAIN

Nom du propriétaire ou du représentant autorisé

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

## DÉCLARATION DE RECONNAISSANCE ET CONSENTEMENT

### Déclaration de reconnaissance

Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient utilisés par le mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux fins d'analyse de ma demande d'enregistrement des superficies à vocation forestière et de délivrance d'un certificat de producteur forestier ainsi que pour toutes les communications nécessaires au suivi de mon dossier.

Je consens à fournir au mandataire du Ministère tout document essentiel à l'analyse de mon dossier pour l'enregistrement de mes superficies à vocation forestière et à ma reconnaissance en tant que producteur forestier.

Je consens à joindre au présent document une copie des comptes de taxes municipales se rapportant aux superficies à enregistrer. Par ailleurs, je joins à ma demande un chèque fait à l'ordre du Bureau d'enregistrement acquittant les droits d'enregistrement.

Propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 ha d'un seul tenant.

A titre de propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant, j'atteste être membre en règle d'un organisme de protection contre le feu.

### Consentement à l'utilisation des renseignements personnels

Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient transmis à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu'aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère pour élaborer ou mettre en oeuvre les différents programmes destinés aux producteurs forestiers reconnus. À défaut de consentir, je suis conscient que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ne pourra traiter ma demande tant que je n'aurai pas donné une autorisation écrite à cet effet.

Je consens à ce que le Syndicat ou l'Office de producteurs de bois ou l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées responsable de mon dossier utilise les renseignements personnels concernant mon nom et mon adresse pour me proposer divers produits liés au transfert de connaissances (notion qui englobe l'information et la formation) en regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées.

Je consens à ce que le Bureau d'enregistrement communique directement avec mon conseiller forestier, dans le cas où une information est manquante ou une précision est nécessaire.

*Vous pouvez en tout temps modifier ces choix en remplissant le formulaire « Renseignements personnels » et en le faisant parvenir au Bureau d'enregistrement responsable de votre dossier. Vous pouvez également vous procurer ce formulaire auprès des bureaux d'enregistrement ou sur le site Internet du Ministère.*

(année/mois/jour)  
5 Mars 1967

Date de naissance (si propriétaire)

29 Mars 2021

Numéro d'entreprise NEQ (si entreprise)

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date

**COPIE À RETOURNER**



## DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier:

PROA67511751

Propriété No:

01

# peup	Type de peuplement	Essences principales	Superficie (ha)	Densité	Hauteur (m.)	Âge (ans)	Traitement recommandé	Année prévue du traitement
1	Érablière	ERR, ERS, BOJ, SAB	9,29	B	14/8	50	Coupe de jardinage	2025
2	Érablière résineuse	ERR, SAB, BOJ, EPR	4,84	B	12/6	50	Coupe d'assainissement	2021
3	Résineux	SAB, THO, BOJ, EPB	9,66	A	12	40	Coupe avec protection des petites tiges marchandes	2021
4	Feuillus intolérants à résineux	ERR, BOJ, SAB, FRA	4,67	A	12	50	Coupe d'amélioration	2021
5		SAB, EPB, BOJ	3,86	B	14	40	Coupe d'assainissement	2025
6	Résineux	SAB, PIB, EPR	7,32	C	10/2	60	Coupe de protection et régénération des sols	2021
7	Sapinière	SAB, MEL, EPR	2,46	A	13	40	Coupe d'éclaircie	2021
8	Sapinière	SAB, PET, EPR	2,97	A	4	20	Revoir 10 ans	2025
9	Mélèzin à sapins	MEL, SAB, EPR	1,18	A	13	40	Coupe d'éclaircie	2021
10	Agricole		9,36				Revoir 10 ans	2030
<b>Total</b>			<b>55,60</b>					

## GLOSSAIRE

### Essences principales résineuses

Code	Nom complet
SAB	Sapin baumier
THO	Thuya occidental
EPB	Épinette blanche
EPO	Épinette de Norvège
EPN	Épinette noire
EPR	Épinette rouge
MEL	Mélèze laricin
PIB	Pin blanc
PIG	Pin gris
PIR	Pin rouge
PRU	Pruche de l'est

### Essences principales feuillues

Code	Nom complet
ERS	Érable à sucre
ERR	Érable rouge
PET	Peuplier faux-tremble
PEG	Peuplier à grandes dents
PEB	Peuplier baumier
HEG	Hêtre à grandes feuilles
BOJ	Bouleau jaune
BOG	Bouleau gris
BOP	Bouleau à papier
CET	Cerisier tardif
CEP	Cerisier de Pennsylvanie
CHR	Chêne rouge
FRA	Frêne d'Amérique
FRN	Frêne noir
TIL	Tilleul d'Amérique
ORA	Orme d'Amérique
OSV	Ostryer de Virginie

### Classe de densité

Code	Couvert forestier
A	Plus grand ou égal à 80 %
B	Plus grand ou égal à 60 % et plus petit que 80 %
C	Plus grand ou égal à 40 % et plus petit que 60 %
D	Plus grand ou égal à 25 % et plus petit que 40 %

### Classe d'âge

Code	Âge
0	0 à 5 ans
10	5 à 15 ans
20	15 à 25 ans
30	25 à 35 ans
40	35 à 45 ans
50	45 à 55 ans
60	55 à 65 ans
70	65 à 75 ans
80	75 à 85 ans
90	85 à 95 ans
120	95 ans et plus
JIN	Jeune inéquien
VIN	Vieux inéquien